

Le 16 mars 2010

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 204 225 819,25 euros.
Siège social : 4, Quai de la Mégisserie – 75001 PARIS
SIREN 377 913 728 R.C.S. PARIS
Exercice social du 1^{er} juillet au 30 juin

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières de Vilmorin & Cie (« Vilmorin ») ne pourront être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Vilmorin n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique.



Vilmorin lance une augmentation de capital de 200 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, suivie à hauteur de 81,6 % par son actionnaire de référence, Groupe Limagrain

Prix de souscription de 52,30 euros par action nouvelle avec une parité de 2 actions nouvelles pour 7 actions existantes

A la suite de l'annonce effectuée le 24 février 2010, Vilmorin précise aujourd'hui les modalités de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant brut d'environ 200 millions d'euros.

L'opération a pour objectif de renforcer les fonds propres de Vilmorin afin d'accélérer son développement tant sur les marchés potagères que grandes cultures en contribuant à financer sa croissance organique (nouvelles variétés de semences et nouvelles technologies), ainsi que sa stratégie d'acquisitions ciblées à l'international.

Les fonds levés seront affectés aux trois axes stratégiques prioritaires que sont :

- la croissance de l'activité potagères, notamment en Asie (Inde, Japon, Chine ...) grâce à l'optimisation de l'organisation opérationnelle actuelle et à des opérations de croissance externe sélectives.
- la mise au point de semences de maïs innovantes prioritairement pour le marché du maïs grain et du maïs transgénique, ainsi que
- l'internationalisation des positions concurrentielles en blé conduisant, par des partenariats ou des opérations de croissance externe, à enrichir les ressources génétiques, développer des innovations technologiques propriétaires et déployer de nouveaux réseaux de commercialisation.

La répartition des fonds aura pour objectif d'assurer une croissance équilibrée entre les deux activités principales de Vilmorin que sont les potagères et grandes cultures.

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.
Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.*

Natixis et Société Générale Corporate & Investment Banking interviennent en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés de l'augmentation de capital. Oddo Corporate Finance a été mandaté par Vilmorin en tant que conseil financier de l'opération.

Principales modalités de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital, sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription (désigné ci-après comme « DPS ») et entraînera la création de 3 826 244 actions nouvelles :

1. Les actionnaires actuels de Vilmorin recevront un DPS par action enregistrée comptablement à la clôture de la journée comptable le 16 mars 2010.
2. 7 DPS permettront aux actionnaires de souscrire à titre irréductible à 2 actions nouvelles au prix de 52,30 euros par action nouvelle. Sur la base du cours de clôture de 73,11 euros de l'action Vilmorin le 15 mars 2010 sur Euronext Paris, la valeur théorique d'un DPS est de 4,62 euros. Le prix de souscription fait apparaître une décote de 23,63 % par rapport au cours théorique ex-droit de clôture de l'action Vilmorin le 15 mars 2010.
3. Les souscriptions à titre réductible sont autorisées mais demeurent sujettes à réduction en cas de sursouscription.

Les actions nouvelles (soit les actions émises à la suite de l'exercice des DPS) porteront jouissance courante. Elles seront assimilables aux actions existantes déjà négociées sur Euronext Paris.

L'offre sera ouverte au public en France uniquement. La période de souscription à l'augmentation de capital débutera le mercredi 17 mars 2010 et s'achèvera le mardi 30 mars 2010 inclus. Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR 0010869255. Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sur Euronext Paris sont prévus le 15 avril 2010.

Intentions de souscription des principaux actionnaires et garantie de l'opération

Groupe Limagrain Holding (« GLH ») actionnaire à 58,14% de Vilmorin, s'est engagé à participer à l'augmentation de capital (i) en exerçant à titre irréductible la totalité des 7 786 304 DPS attachés à ses actions Vilmorin, (ii) en procédant à l'acquisition de DPS auprès de Société Coopérative Agricole Limagrain (« Limagrain ») et de la société coopérative d'intérêt collectif agricole Selia (« Selia »), toutes deux actionnaires à hauteur de 6,66% de la Société, à un prix unitaire de 4,62 euros (soit la valeur théorique desdits DPS), (iii) en exerçant l'ensemble des 1 784 106 DPS acquis auprès de Limagrain et de Selia et (iv) en passant un ordre à titre réductible pour un montant égal à la différence entre 150 millions d'euros d'une part et le prix de souscription des actions nouvelles multiplié par le nombre d'actions nouvelles souscrites au titre des paragraphes (i) et (iii) ci-dessus d'autre part, soit 6,99 millions euros. L'engagement de souscription à titre irréductible et réductible de GLH porte ainsi sur 74,96 % de l'émission.

Limagrain s'est engagée à céder à GLH la totalité des 891 603 DPS attachés à ses actions Vilmorin à un prix unitaire de 4,62 euros (soit la valeur théorique desdits DPS).

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.
Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.*

Par ailleurs, afin de conserver, dans toute la mesure du possible, son niveau actuel de participation au sein de la Société (soit 6,66 % du capital), Limagrain se réserve la faculté d'acquérir des DPS sur le marché et de souscrire à titre irréductible à l'émission à hauteur des DPS ainsi acquis, et, s'engage en tout état de cause, à passer un ordre à titre réductible pour un montant égal à la différence entre la valeur de 6,66 % du montant de l'émission (soit 13,34 millions euros) et le montant de ses souscriptions à titre irréductible.

Selia s'est engagée à céder à GLH la totalité des 892 503 DPS attachés à ses actions Vilmorin à un prix unitaire de 4,62 euros (soit la valeur théorique desdits DPS).

Au total, les engagements de souscription à titre irréductible et réductible de GLH et de Limagrain portent sur 81,63 % de l'émission, soit plus des trois-quarts de l'augmentation de capital, ce qui en garantit la réalisation.

L'offre est garantie à hauteur du montant de l'augmentation de capital non couvert par les engagements de souscription de GLH et de Limagrain (à titre irréductible et réductible), soit 18,37 % de l'opération, par Natixis et Société Générale. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de Commerce.

PROCHAINES PUBLICATIONS DE L'EXERCICE 2009-2010

Lundi 3 mai 2010 au soir : chiffre d'affaires à la fin du 3^{ème} trimestre.

Mardi 3 août 2010 au soir : chiffre d'affaires annuel.

Mercredi 6 octobre 2010 au soir : résultats annuels.



Quatrième semencier mondial, Vilmorin crée des plantes potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée contribuant à mieux satisfaire les besoins alimentaires. Guidée par une vision responsable de son développement, Vilmorin s'appuie sur sa capacité de recherche et une croissance soutenue à l'international pour renforcer sa position d'acteur mondial. Une ambition qui puise sa force dans une philosophie « **Cultivons le goût de la vie** » fondée sur le partage des connaissances, la qualité de vie et l'écoute des Hommes.

Cotée sur NYSE Euronext Paris (compartiment A), l'action Vilmorin fait partie des indices Next 150, CAC Mid 100, SBF 120 et est éligible au SRD.
Code ISIN : FR0000052516 (RIN).



Pour toute information complémentaire :

Daniel JACQUEMOND

Directeur Financier

daniel.jacquemond@vilmorin.info

Claire PLANCHE

Responsable Communication Financière

claire.planche@vilmorin.info

Vilmorin & Cie

BP 1 – 63720 CHAPPES

Tél. + 33 (0)4 73 63 41 95 - Fax : + 33 (0)4 73 63 41 80

www.vilmorin.info

Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.

Ce communiqué de presse contient des informations de nature prospective. Bien que Vilmorin considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives.

Information du public

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) est disponible sans frais auprès de Vilmorin, 4 quai de la Mégisserie, 75001 Paris, sur les sites Internet de Vilmorin à l'adresse www.vilmorin.info et de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org, ainsi qu'auprès des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Le prospectus, ayant reçu le visa n° 10-046 de l'AMF en date du 15 mars 2010, est constitué du Document de Référence 2008-2009 de Vilmorin, déposé auprès de l'AMF le 6 novembre 2009 sous le numéro D.09-0742, de l'Actualisation du Document de Référence de la Société, déposée auprès de l'AMF le 24 février 2010 sous le numéro D.09-0742-A01, d'une note d'opération, ainsi que d'un résumé du prospectus.

Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de Vilmorin et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez vous référer à la section « Facteurs de Risque » du document de référence et de son actualisation déposés auprès de l'AMF ainsi que de la note d'opération.

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.
Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.*

Résumé du prospectus

A. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

Vilmorin & Cie, société anonyme de droit français.

Secteur d'activité : Agriculture et pêche.

Code ICB : 3000 - Biens de consommation.

Aperçu des activités

Quatrième semencier mondial, Vilmorin crée, produit et commercialise des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée contribuant à mieux satisfaire les besoins alimentaires. Guidée par une vision responsable de son développement, Vilmorin s'appuie sur sa capacité de recherche et une croissance soutenue à l'international pour renforcer sa position d'acteur mondial.

Vilmorin est présente sur le marché mondial des semences au travers de trois activités dont les deux premières, destinées à une clientèle de professionnels, constituent son cœur de métier (91% du chiffre d'affaires consolidé 2008-2009) :

- l'activité potagères, constituée d'une gamme riche de plus de 30 espèces (tomate, concombre, oignon, poivron, melon, carotte, pastèque ...), cible les professionnels de l'agroalimentaire (dont les maraîchers et les conserveurs) implantés à l'international. Vilmorin se positionne comme le deuxième opérateur mondial.
- l'activité grandes cultures s'adresse essentiellement aux agriculteurs situés en Europe et en Amérique du Nord. Quatre espèces stratégiques composent le portefeuille produits dont le maïs, le blé, le tournesol et le colza pour lesquelles Vilmorin détient de fortes positions concurrentielles.
- l'activité produits de jardin s'adresse aux jardiniers amateurs et propose une gamme composée principalement de semences potagères et florales, de bulbes et de produits de protection et de santé des plantes. Implantés sur les principaux marchés européens du jardinage, ses clients directs sont composés de jardinerie, de magasins de bricolage et de grandes surfaces alimentaires.

Informations financières sélectionnées (en normes IFRS)

Comptes de résultats annuels et semestriels consolidés résumés

	Exercice clos le 30 juin		Semestre clos le 31 décembre	
	2009	2008	2009	2008
En millions d'euros	Publié	Retraité(1)	Publié	Retraité(2)
Chiffre d'affaires(3).....	1 001,7	1 018,0	314,2	305,8
Résultat opérationnel.....	107,9	127,6	-26,5	-22,4
Résultat de la période.....	60,2	51,1	-29,3	-30,4
Résultat net attribuable aux propriétaires de la Société.....	53,0	44,3	-25,9	-28,5

(1) Le 10 octobre 2007, Vilmorin a annoncé sa volonté de désengagement de son activité produits de jardin. À la clôture du 30 juin 2008, seules les sociétés Flora Frey et Sperling avaient été cédées. Prenant en compte la dégradation de l'environnement économique et financier, le conseil d'administration de Vilmorin a décidé, au cours de l'exercice 2008-2009, de suspendre le processus de cession des sociétés Oxadis et Suttons. En conséquence, la société Oxadis et ses filiales, ainsi que la société Suttons, ont été reclassées en activités poursuivies au 30 juin 2009, avec des retraitements sur la période close au 30 juin 2008 pour une meilleure comparabilité.

(2) Ce retraitement intègre principalement le reclassement de la société Suttons en « activités poursuivies » limité à la suspension du processus de cession (cf. note 1 ci-dessus) et le retraitement du crédit d'impôt recherche tel que comptabilisé depuis le 30 juin 2009 impactant le résultat de 1,2 million d'euros. Voir rapport semestriel au 31 décembre 2009.

(3) Correspond au revenu des activités ordinaires.

Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.

Informations sur le bilan consolidé

En millions d'euros	Exercice clos le 30 juin		Semestre clos le 31 décembre	
	2009	2008	2009	2008
	Publié	Publié	Publié	Publié
Total actifs non courants	943,7	868,8	973,2	923,5
Total actifs courants	924,1	843,7	972,7	946,9
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	71,7	-	9,2
Total actif	1 867,8	1 784,2	1 945,9	1 879,6
<i>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société</i>	637,5	615,3	587,1	567,6
<i>Capitaux propres ne donnant pas le contrôle</i>	116,3	123,8	113,0	120,3
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	753,8	739,1	700,1	687,9
Total des passifs non courants	459,7	447,8	416,1	459,4
Total des passifs courants	654,3	544,5	829,7	727,9
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	52,8	-	4,4
Total du passif	1 867,8	1 784,2	1 945,9	1 879,6

Tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement consolidé

Capitaux propres et endettement

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)

Total des dettes courantes	426,3
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme)	311,7
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	587,1

Endettement financier net

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)

Dettes financières non-courantes	311,7
Dettes financières courantes	426,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	199,8
Dettes financières nettes	538,2

La Société n'a pas contracté de dettes financières indirectes et conditionnelles.

Résumé des principaux facteurs de risque propres à la Société et à son activité

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits aux pages 30 à 33, 57 à 60, 137 à 141 et 166 du Document de Référence avant de prendre leur décision d'investissement. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur les risques suivants :

- la protection des innovations impliquant la sécurisation physique des installations, la protection des secrets, des savoir-faire et de la propriété intellectuelle ;
- la production des semences déterminant l'approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks ;
- les *process* et outils mis en œuvre : risques d'incendie, traitements des produits réglementés, installations classées, risques environnementaux, sécurité informatique, etc. ;
- les incertitudes climatiques et météorologiques ;
- la transformation des semences impactant directement la qualité des produits ;
- les risques de taux et de change.

Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.

Evolution récente de la situation financière et perspectives

Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant aux revenus des activités ordinaires, s'élève pour le premier semestre 2009-2010, clos au 31 décembre 2009, à 314,2 millions d'euros, en croissance de 2,7 % à données courantes et de 2,5% à données comparables.

Après prise en compte des coûts de destruction et de dépréciation des stocks, la marge sur coûts des ventes s'établit à 147,5 millions d'euros et représente 46,9 % du chiffre d'affaires total, en progression de 2,2 points par rapport au 31 décembre 2008.

Le résultat opérationnel semestriel fait apparaître une perte de 26,5 millions d'euros au 31 décembre 2009, en contraction de 4,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008.

Le résultat net semestriel affiche une perte à hauteur de 29,3 millions d'euros, dont une perte part du Groupe (« attribuable aux propriétaires de la Société ») de 25,9 millions d'euros en amélioration de 2,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008.

A fin décembre 2009, la structure bilancielle est naturellement fortement influencée par la saisonnalité du cycle annuel d'activité.

Net de la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'endettement s'élève à 538,2 millions d'euros, dont une part non courante à hauteur de 311,7 millions d'euros.

Les capitaux propres part du Groupe (« attribuables aux propriétaires de la Société ») s'établissent à 587,1 millions d'euros et les intérêts minoritaires (« participations ne conférant pas le contrôle ») à 113 millions d'euros.

Traitement de l'information

A la connaissance de la Société, ses principaux actionnaires n'ont pas eu accès à des informations significatives qui n'auraient pas été rendues publiques, notamment dans le présent Prospectus, et qui concerneraient, directement ou indirectement, la Société ou un ou plusieurs de ses instruments financiers.

Perspectives 2009-2010

Au regard des résultats du premier semestre, tels que commentés précédemment, et sur la base des informations disponibles à ce jour, Vilmorin confirme, pour l'exercice 2009-2010, des objectifs globaux de croissance dans la moyenne des derniers exercices.

Sur le second semestre, la réalisation de ces objectifs restera toutefois, pour partie, dépendante de l'évolution des surfaces de production de maïs tant sur le marché européen qu'en Amérique du Nord ainsi qu'indirectement des fluctuations potentielles des marchés des matières premières agricoles.

Evènement récent

Le 1^{er} mars 2010, le Fonds Stratégique d'Investissement (le « **FSI** ») a annoncé son entrée au capital de Groupe Limagrain Holding (« **GLH** »), actionnaire à hauteur de 58,14 % du capital de la Société. Cet investissement, d'un montant de 150 millions d'euros, sera réalisé par le biais d'une souscription du FSI à une augmentation de capital de GLH qui lui sera réservée, pour un montant de 75 millions d'euros, ainsi qu'à des obligations de GLH remboursables, à l'issue d'une période de 7 ans, en actions existantes Vilmorin (les « **ORA** »), pour un montant de 75 millions d'euros. Le règlement-livraison de ces émissions est prévu le 16 mars 2010. A cette date, le FSI deviendra actionnaire de GLH à hauteur de 13,93 % et détiendra, au titre de l'assimilation prévue par l'article L. 233-9 I 4° du Code de commerce, 1.232.143 actions de la Société représentant 9,20% du capital et 6,55% des droits de vote de la Société (source : Décision n° 210C0207 en date du 1^{er} mars 2010 disponible sur le site Internet de l'AMF, www.amf-france.org).

Le montant de cet investissement sera affecté par GLH au financement de sa souscription à l'augmentation de capital objet du Prospectus (voir « Intention des principaux actionnaires » ci-dessous et le paragraphe 5.2.2 de la note d'opération).

L'AMF a examiné les conséquences de la mise en concert du FSI et de GLH et a constaté l'absence de matière à déposer un projet d'offre publique (Décision n° 210C0207 en date du 1^{er} mars 2010). Le texte de cette décision, présentant les principales caractéristiques du projet de pacte d'actionnaires entre le FSI, Société Coopérative Agricole Limagrain (« **Limagrain** ») et GLH, relatif à leurs participations au capital des sociétés GLH et de Vilmorin, est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Les stipulations du projet de pacte relatives à la Société figurent au chapitre 11 de la note d'opération. Ce pacte entrera en application à la réalisation de l'augmentation de capital de GLH et de l'émission des ORA.

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.
Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.*

B. Informations concernant l'opération

Raison de l'offre et utilisation du produit de l'émission	<p>L'opération a pour objectif de renforcer les fonds propres de Vilmorin afin d'accélérer son développement tant sur les marchés potagères que grandes cultures en contribuant à financer sa croissance organique (nouvelles variétés de semences et nouvelles technologies), ainsi que sa stratégie d'acquisitions ciblées à l'international.</p> <p>Les fonds levés seront affectés aux trois axes stratégiques prioritaires que sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- la croissance de l'activité potagères, notamment en Asie (Inde, Japon, Chine,...) grâce à l'optimisation de l'organisation opérationnelle actuelle et à des opérations de croissance externe sélectives,- la mise au point de semences de maïs innovantes prioritairement pour le marché du maïs grain et du maïs transgénique, ainsi que- l'internationalisation des positions concurrentielles en blé conduisant, par des partenariats ou des opérations de croissance externe, à enrichir les ressources génétiques, développer des innovations technologiques propriétaires et déployer de nouveaux réseaux de commercialisation. <p>La répartition des fonds aura pour objectif d'assurer une croissance équilibrée entre les deux activités principales de Vilmorin que sont les potagères et grandes cultures.</p>
Nombre d'actions nouvelles à émettre	3 826 244 actions.
Prix de souscription des actions nouvelles	52,30 euros par action.
Produit brut de l'émission	200 112 561,20 euros.
Produit net estimé de l'émission	Environ 196,86 millions d'euros.
Jouissance des actions nouvelles	Jouissance courante.
Droit préférentiel de souscription (« DPS »)	<p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none">- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 16 mars 2010, ou- aux cessionnaires des DPS. <p>Les titulaires de DPS pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none">- à titre irréductible, à raison de 2 actions nouvelles pour 7 actions existantes possédées (7 DPS permettront de souscrire 2 actions nouvelles au prix de 52,30 euros par action) ; et- à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.
Valeur théorique du DPS	4,62 euros (sur la base du cours de clôture de l'action Vilmorin le 15 mars 2010, soit 73,11 euros).
Cotation des actions nouvelles	Sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 15 avril 2010, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (Code ISIN FR0000052516).

Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.

Intention des principaux actionnaires

- GLH, actionnaire à 58,14% de la Société, s'est engagé à participer à l'augmentation de capital (i) en exerçant à titre irréductible la totalité des 7 786 304 DPS attachés à ses actions Vilmorin, (ii) en procédant à l'acquisition, dans les premiers jours de cotation des DPS, de la totalité des DPS détenus par Limagrain et par la société coopérative d'intérêt collectif agricole Selia (« **Selia** »), toutes deux actionnaires à hauteur de 6,66% de la Société, à un prix unitaire de 4,62 euros (soit la valeur théorique desdits DPS), (iii) en exerçant l'ensemble des 1 784 106 DPS acquis auprès de Limagrain et de Selia et (iv) en passant un ordre à titre réductible pour un montant égal à la différence entre 150 millions d'euros d'une part et le prix de souscription des actions nouvelles multiplié par le nombre d'actions nouvelles souscrites au titre des paragraphes (i) et (iii) ci-dessus d'autre part, soit 6,99 millions d'euros. L'engagement de souscription à titre irréductible et réductible de GLH porte ainsi sur 74,96 % de l'émission.
- Limagrain s'est engagée à céder à GLH, dans les premiers jours de cotation des DPS, la totalité des 891 603 DPS attachés à ses actions Vilmorin à un prix unitaire de 4,62 euros (soit la valeur théorique desdits DPS). Par ailleurs, afin de conserver, dans toute la mesure du possible, son niveau actuel de participation au sein de la Société (soit 6,66 % du capital), Limagrain se réserve la faculté d'acquérir des DPS sur le marché et de souscrire à titre irréductible à l'émission à hauteur des DPS ainsi acquis, et s'est engagée en tout état de cause, à passer un ordre à titre réductible pour un montant égal à la différence entre la valeur de 6,66% du montant de l'émission (soit 13,34 millions d'euros) et le montant de ses souscriptions à titre irréductible. La faculté de souscription à titre irréductible ainsi que l'engagement de souscription à titre réductible de Limagrain portent ainsi sur 6,67 % de l'émission.
- Selia s'est engagée à céder à GLH, dans les premiers jours de cotation des DPS, la totalité des 892 503 DPS attachés à ses actions Vilmorin à un prix unitaire de 4,62 euros (soit la valeur théorique desdits DPS).

Au total, les engagements de souscription à titre irréductible et réductible de GLH et de Limagrain portent sur 81,63 % de l'émission, soit plus des trois-quarts de l'augmentation de capital, ce qui en garantit la réalisation.

La Société n'a pas connaissance de l'intention d'autres actionnaires.

Engagements de conservation et d'abstention

Vilmorin : 120 jours, sous réserve de certaines exceptions décrites au paragraphe 5.4.3 de la note d'opération.

GLH, Limagrain, Selia : 120 jours, sous réserve de certaines exceptions décrites au paragraphe 5.4.3 de la note d'opération.

Garantie

L'augmentation de capital fera l'objet d'un contrat de garantie conclu le 15 mars 2010 entre la Société et un syndicat bancaire composé de Natixis et Société Générale en tant que Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, portant sur le montant de l'augmentation de capital non couvert par les engagements de souscription de GLH et de Limagrain (à titre irréductible et réductible), soit 18,37 % de l'opération. Ce contrat ne constituera pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.
Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.*

Résumé des principaux facteurs de risque de marché liés à l'opération pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes

- Le marché des DPS pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.
- Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs DPS verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée.
- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des DPS.
- La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.
- Des ventes d'actions de la Société ou de DPS pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des DPS, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur les prix de marché de l'action de la Société ou des DPS.
- En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les DPS pourraient perdre de leur valeur.

C. DILUTION ET RÉPARTITION DU CAPITAL

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2009

Actionnaires	Actions à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix	% du nombre total de voix
Groupe Limagrain Holding	4 166 288	3 620 016	58,14	11 406 320	60,68
Limagrain.....	-	891 603	6,66	1 783 206	9,49
Selia	-	892 503	6,66	1 785 006	9,50
Auto-détention (1).....	2 827	-	0,03	-	-
Administrateurs	18	9	-	27	0,00
Public.....	3 813 835	4 758	28,51	3 823 360	20,34
TOTAL	7 982 968	5 408 889	100	18 797 919	100

(1) Actions détenues au 31 décembre 2009 dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Oddo Corporate. Voir le paragraphe 6.4 de la note d'opération. Natixis Securities a succédé à Oddo Corporate Finance à partir du 1^{er} mars 2010 selon les modalités décrites au paragraphe 6.4 de la note d'opération.

Dilution

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe (« attribuable aux propriétaires de la Société ») par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2009), et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date, après déduction des actions auto détenues, serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	43,85	51,34
Après émission de 3 826 244 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital.....	45,54	51,36

(1) Calculs effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes dont l'émission a fait l'objet d'un prospectus ayant reçu de l'AMF le visa n°08-107 en date du 29 mai 2008 (hors ajustement à l'issue de l'augmentation de capital envisagée). Ces calculs ne tiennent pas compte des effets dilutifs éventuels des instruments existants dans les filiales du Groupe (voir page 125 du Document de Référence).

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 15 mars 2010) serait la suivante :

Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1 %	0,93 %
Après émission de 3 826 244 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital.....	0,78 %	0,74 %

⁽¹⁾ *Calculs effectués en prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes dont l'émission a fait l'objet d'un prospectus ayant reçu de l'AMF le visa n°08-107 en date du 29 mai 2008 (hors ajustement à l'issue de l'augmentation de capital envisagée). Ces calculs ne tiennent pas compte des effets dilutifs éventuels des instruments existants dans les filiales du Groupe (voir page 125 du Document de Référence).*

D. MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier indicatif de l'augmentation de capital

15 mars 2010	Visa de l'AMF sur le Prospectus Signature du contrat de garantie
16 mars 2010	Communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus Diffusion de l'avis d'émission par NYSE Euronext
17 mars 2010	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des DPS sur Euronext Paris
30 mars 2010	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des DPS
13 avril 2010	Communiqué annonçant le résultat des souscriptions Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible
15 avril 2010	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison Cotation des actions nouvelles

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.
Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.*

Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de Vilmorin ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, l'exercice ou la vente des droits préférentiels de souscription ou la souscription ou l'achat des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Vilmorin n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « **Directive Prospectus** »).

L'offre est ouverte au public en France à la suite de la délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur le Prospectus.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus autres que la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers, où à défaut, à des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ; (b) à des personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen supérieur à 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la société ; ou (c) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Vilmorin d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« **authorised person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou tout autre pays. Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Vilmorin n'envisage pas d'enregistrer les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles ou de réaliser une offre aux Etats-Unis d'Amérique ; aucune personne résidente aux Etats-Unis (U.S. Persons, tel que ce terme est défini dans la Règlementation S du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié) ne peut, et seules les personnes situées en dehors des Etats-Unis d'Amérique peuvent, exercer des droits préférentiels de souscription ou autrement acquérir les actions mentionnées dans ce communiqué de presse.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.